



République du Sénégal

**MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

Evaluation du DSRP 2003-2005

**Evaluation des engagements du groupe consultatif
de 2003**

Diffusion restreinte

Juin 2007

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABD	Appui Budgétaire Direct
ABP	Approche Basée sur les Programmes
ACBF	African Capacity Building Fund
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AID	Association Internationale pour le Développement
APD	Aide Publique au Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CBAO	Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale
CDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CFAA	Country Financial Assessment and Accountability
CFD	Coopération Française pour le Développement
CL	Collectivité Locale
CPAR	Country Program Assessment Review
DSRPI	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté première génération
DSRPII	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté deuxième génération
FAO	Food and agriculture organization
FAD	Fonds Africain de Développement
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
FM	Fonds Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FNAE	Fonds National d'Action pour l'Emploi
FND	Fonds Nordique de Développement
FNUAP	United Nation Fund for Population Activities
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GC	Groupe Consultatif
GTZ	Coopération Technique Allemande
HBCI	Hors Budget Consolidé d'Investissement
IDA	International Development Association
IDE	Investissements Directs Etrangers
KFW	Coopération Allemande
MCA	Millenium Challenge Account
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	Organisation Communautaire de Base
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUS	Organisation des Nations Unies - Sida
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

PAE	Plan d'Action pour l'Emploi
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSJ	Projet Sectoriel Justice
SE	Suivi-Evaluation
SIGFIP	Système Intégré de Gestion Financière Publique
UGP	Unité de Gestion de Projets
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USD	United States Dollar

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. ANALYSE DES RESULTATS	6
1.1. - RAPPEL DES ENGAGEMENTS SOUSCRITS.....	6
1.1.1. <i>Paragraphe I - Obligations des partenaires au développement</i>	6
1.1.2. <i>Obligations de l'Etat Sénégalais</i>	8
1.2. ANALYSE DES REALISATIONS	9
1.2.1. <i>Partenaires au développement</i>	10
1.2.2. <i>Etat du Sénégal</i>	18
II - MESURES ET ACTIONS CORRECTIVES	22
2.1. AU NIVEAU POLITICO-STRATEGIQUE	22
2.2. AU NIVEAU INSTITUTIONNEL	22
ANNEXES	24

INTRODUCTION

Les principales conclusions de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Paris les 12 et 13 Juin 2003 entre le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires au développement (Etats et Institutions spécialisées) se résumaient en une série d'engagements mutuels. Ces engagements découlent de la réalisation des objectifs du Programme d'actions prioritaires (PAP) du DSRP. A cet effet, dans le contexte socioéconomique sénégalais, chaque partie devait réaliser un certain nombre d'actions et de mesures qui concouraient à assurer davantage d'efficacité et de pertinence de l'Aide publique au développement (APD).

Les partenaires au développement s'étaient engagés sur un volume global de financements de 840 Mds CFA sur une période de trois ans (2003-2005). Ce montant dépasse largement les besoins de financement extérieurs exprimés par la partie sénégalaise qui était de 371,31 Mds CFA. Ils s'étaient aussi engagés sur un certain nombre de mesures d'accompagnement devant augmenter l'efficacité de leur appui et de leurs interventions dans le cadre de leurs programmes de coopération respectifs avec le Sénégal. L'Etat sénégalais, quant à lui, se devait d'entreprendre, parallèlement à sa contrepartie financière, un certain nombre de réformes et d'initiatives destinées, non seulement, à faciliter l'absorption de toutes ces ressources, mais aussi et surtout, à assurer plus de garantie par rapport à la traduction effective des objectifs du DSRP en résultats concrets et pertinents au niveau des cibles.

Au terme de ces trois années d'exercice et à la veille d'une nouvelle session du Groupe Consultatif, un état des lieux des engagements souscrits lors de la table ronde de Juin 2003 s'impose. Il s'agit d'apprécier le niveau d'exécution des engagements au vu des réalisations capitalisées de part et d'autre.

Pour ce faire, il sera procédé d'abord, à une analyse objective des mesures et actions prises par chaque partie au regard de ses engagements de 2003. Cette étape permet d'identifier les contraintes et difficultés et d'apprécier leur impact sur les résultats acquis. En second lieu, il sera question de présenter les mesures et actions correctives nécessaires.

I. ANALYSE DES RESULTATS

Un bref rappel des engagements pris par de chaque partie s'impose au préalable avant d'examiner les réalisations des différents acteurs.

1.1. - Rappel des engagements souscrits

1.1.1. Paragraphe I - Obligations des partenaires au développement

1.1.1.1. Engagements financiers

Les différents partenaires présents lors de la réunion de Juin 2003 s'étaient engagés financièrement à hauteur de 1400 millions de \$ US (environ 840 Mds CFA), pour satisfaire la demande de financements extérieurs exprimée par la partie sénégalaise, compte non tenu des engagements financiers de la France et du Canada qui seront annoncés ultérieurement.

Tableau 1 : Montant de référence

Pays ou Institutions	Engagements Initiaux (Dollars US)	Engagements Initiaux (1000FCFA)	Engagements 2004/2005	Réalisations 2004/05
Autriche	8 810 000	4 405 000		
Belgique	24 430 000	12 215 000	6609258	54,1%
Canada (CRDI)	2 170 000	1 085 000	1723319	158,8%
France (AFD)		0	24598387	
Italie	14 560 000	7 280 000		
Luxembourg	15 330 000	7 665 000		
Pays-Bas	38 750 000	19 375 000	8527441	44,0%
Fonds Saoudien	50 000 000	25 000 000	4722670	18,9%
USAID	119 000 000	59 500 000		
BAD	71 280 000	35 640 000	85950460	241,2%
BOAD	179 020 000	89 510 000	6850000	7,7%
UE	217 620 000	108 810 000		
IDA	290 000 000	145 000 000	82218699	56,7%
FIDA	40 000 000	20 000 000	6829500	34,1%
ISDB	107 000 000	53 500 000	42772082	79,9%
Fonds Koweïtien	40 600 000	20 300 000	25175000	124,0%
Système des N.U	200 000 000	100 000 000		
TOTAL	1 418 570 000	709 285 000	295 976 816	74,5%

La mobilisation et l'absorption totales des ressources extérieures constituent des défis majeurs pour les pouvoirs publics, en raison, de leur importance dans le

budget d'investissement (la moitié du BCI), mais aussi et surtout de la place stratégique qu'occupe l'Etat dans le champ économique en tant que principale locomotive interne de la croissance (facteur d'impulsion et de diffusion de croissance et du développement en général). L'Etat en tant que acteur, joue un rôle prépondérant dans le développement de nombreux secteurs déterminants pour une croissance durable.

L'attention particulière dont fait l'objet l'APD, de la part de l'Etat et des bailleurs de fonds, justifie amplement les mesures d'accompagnement que ces partenaires doivent initier pour assurer une efficacité certaine de leur appui financier.

1.1.1.1. Mesures d'accompagnement

Parallèlement à la mobilisation, l'absorption et l'utilisation totales et optimales de l'ensemble des ressources obtenues constituent des enjeux et défis majeurs pour les finances publiques. Ainsi, les partenaires s'étaient engagés à les prendre en charge dans leurs programmes de coopération technique et financière du fait de la forte influence de leurs pratiques et modalités de gestion et d'action sur la bonne exécution des projets et programmes d'investissements publics et des dépenses publiques en général.

Conscients qu'une partie des problèmes rencontrés en matière de mobilisation et d'absorption des ressources leur incombait, les bailleurs de fonds s'étaient engagés à réformer en profondeur leurs pratiques et procédures en vue de les adapter aux enjeux actuels à travers :

- une coordination de leurs interventions ;
- une harmonisation ou une simplification de leurs pratiques et procédures opérationnelles, surtout les conditionnalités qui influent négativement sur le rythme d'exécution des projets et programmes et la consommation des crédits mobilisés à cet effet ;
- une plus grande prise en compte des priorités nationales dans leurs programmes d'intervention (problème de l'alignement de leur appui sur les politiques et stratégies nationales de développement ;
- une plus grande implication de l'expertise nationale dans le processus d'identification, d'instruction et de mise en œuvre des projets) ;
- une assistance technique de qualité entraînant une certaine mutualisation des responsabilités en matière d'aide au développement, notamment en matière d'appropriation des résultats des projets et programmes par le pays bénéficiaire ;
- une référence systématique à la procédure de l'appui budgétaire dans l'allocation des ressources financières, surtout pour les fonds pauvreté.

1.1.2. Obligations de l'Etat Sénégalais

Elles se situent au double plan politico-stratégique et opérationnel et traduisent la volonté de l'Etat de réformer son système de gestion des investissements et des dépenses publics en vue de régler les problèmes de mobilisation, d'absorption des ressources et de pertinence de ses politiques et programmes de développement.

1.1.2.1. Au plan politico-stratégique

Il s'agit de l'adoption d'une démarche qui différencie clairement le niveau stratégique du niveau opérationnel et de la mise en place des différents cadres et structures appelés à rendre effective cette politique.

Ainsi le Sénégal se devait-il de :

- définir et formuler ses politiques et mettre en place le cadre stratégique adéquat pour leur mise en œuvre effective,
- faire de cet instrument stratégique le cadre de référence de toute intervention et de mise en cohérence de toute l'action gouvernementale,
- élaborer des politiques et programmes sectoriels qui seront les principaux instruments de mise en œuvre de l'outil stratégique global,
- harmoniser ses procédures avec celles des bailleurs de fonds qui l'appuient dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes,
- mettre en place un cadre institutionnel adapté aux enjeux d'absorption intégrale des ressources et de pertinence des interventions,
- intégrer, dans le processus budgétaire, les fonds mobilisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté,
- mettre en place un nouveau dispositif de gestion des investissements publics composé d'une agence chargée de la promotion de la coopération internationale et d'une structure chargée du suivi de l'exécution des grands projets et programmes publics.

1.1.2.2. Au plan opérationnel

Il s'agira, pour l'Etat du Sénégal, d'entreprendre une batterie de réformes d'envergure destinées à faire de l'Administration publique un outil très performant de gestion et d'exécution de ses politiques et programmes. Elle doit être capable de :

1. prendre en charge les exigences d'une stratégie de mobilisation et d'absorption des ressources et

2. d'intégrer dans ses procédures et méthodes d'action les principes directeurs de la mise en œuvre de la SRP (la proximité, le faire-faire, la transparence, la célérité, la complémentarité, la synergie et la participation).

De façon plus précise l'Etat sénégalais s'était engagé à :

- étendre progressivement l'approche CDSMT à tous les ministères engagés dans la gestion de la problématique pauvreté,
- mettre en place un cadre juridique harmonisé pour les projets et programmes publics,
- poursuivre les actions de renforcement des capacités des ministères techniques,
- améliorer les procédures de passation des marchés publics avec une responsabilisation accrue des ministères dépensiers,
- simplifier et rationaliser davantage le système de gestion des dépenses publiques en vue d'une bonne maîtrise de tous les acteurs (agents et fournisseurs) des procédures et des opérations,
- décentraliser suivant une approche progressive et sélective la gestion de certaines ressources financières, surtout celles relevant de la santé et de l'Education, aux collectivités locales et services déconcentrés de l'Etat aux fins d'une plus grande efficacité et d'une meilleure implication à la base,
- renforcer et rendre effectifs les contrôles externes (judiciaire et politique) sur tous les comptes publics (Etat, collectivités locales et secteur parapublic),
- moderniser le système informatique du MEF en le rendant plus intégré et plus sophistiqué au regard des dernières avancées technologiques dans ce domaine afin qu'il puisse couvrir toute la chaîne de la dépense publique, surtout par rapport au cadre spatio-temporel de la lutte contre la pauvreté.

L'analyse critique des différentes mesures et actions prises par les deux parties depuis la réunion de Paris de 2003 fera ressortir le niveau d'exécution des engagements pris, de part et d'autre, et éventuellement les contraintes et difficultés qui ont influé sur le déroulement des différents agendas.

1.2. Analyse des réalisations

Elle s'articule autour des aspects financiers (décaissements réellement effectués) et des mesures d'accompagnement promises par les bailleurs de fonds avant de se focaliser sur le programme d'action de la partie sénégalaise.

1.2.1. Partenaires au développement

1.2.1.1. Engagements financiers réalisés

L'analyse de ces deux tableaux révèle qu'en matière de mobilisation effective, les résultats sont satisfaisants car sur une enveloppe de 840 Mds CFA, prévue pour une période dépassant les années de référence, 580,78 Mds ont été réalisés ; ce qui prouve l'intérêt des partenaires pour le dossier Sénégal et surtout leur adhésion aux politiques et programmes publics mis en œuvre.

Tableau 2 : Montants des ordonnancements

En milliards de francs CFA					
Années	Subventions	Emprunts	Total	Engagements	Taux de mobilisation
2003	60,53	99,84	160,37	100,2*	160%
2004	68,53	149,59	218,12	110,85	197%
2005	62,23	140,05	202,29	185,13	109%
Total	191,30	389,48	580,78	396,18	147%

Sources : DDI/MEF

*données à confirmer

Comparé aux engagements annuels sur la période 2003-2005, les montants mobilisés dépassent largement les prévisions. Avec un taux de mobilisation de 147% par rapport à ces engagements, les résultats obtenus peuvent être considérés comme preuve d'une efficacité accrue des efforts de mobilisation.

Tableau 3: Répartition des ressources mobilisées selon la nature

En milliards de francs CFA		
	Emprunts	Subventions
2003	94,76	38,15
2004	141,71	57,92
2005	118,53	36,03
Total BCI	355,00	132,10
2003	5,08	22,38
2004	7,88	10,62
2005	21,53	26,20
Total HBCI	34,48	59,20

En effet sur un total de 580,79 Mds, 389,48 Mds sont constitués d'emprunts. Ce qui atteste de la confiance que les bailleurs placent dans les programmes nationaux, surtout en matière d'investissements où les fonds mobilisés autour du BCI se chiffrent à 487,10 Mds CFA (emprunts et subventions réunis), avec 355 Mds CFA au seul titre des emprunts, ce qui constitue un bon baromètre de la qualité de la signature sénégalaise même si on constate un léger fléchissement

au niveau des montants mobilisés en 2005 (aussi bien en matière de subventions qu'au titre des emprunts).

1.2.1.2. Mesures d'accompagnement prises

L'absence ou le faible niveau d'alignement de l'assistance des bailleurs aux systèmes nationaux de gestion des pays bénéficiaires constituait en 2003 un obstacle de taille pour asseoir une efficacité certaine de l'APD. A ce titre, les partenaires au développement ont pris l'engagement d'y remédier en alignant leurs pratiques et méthodes sur les priorités et systèmes nationaux, en utilisant les procédures de gestion nationales dans le cadre de l'exécution des programmes de coopération, de comptabilisation des montants décaissés, de coordination, de l'appui aux programmes de renforcement des capacités, etc.

Il ressort des enquêtes qui ont été effectuées en 2006, au terme de la période couverte par le plan d'actions issu de la réunion du GC de juin 2003 (2003 – 2005) que, dans les domaines de l'alignement aux systèmes nationaux et d'harmonisation, des actions des réalisations intéressantes ont été capitalisées même si, des efforts soutenus doivent être poursuivis à cause de certaines limites structurelles constatées.

En matière d'alignement sur les priorités et systèmes nationaux, l'adoption et la mise en œuvre par la partie sénégalaise d'un DSRP comme cadre de cohérence de toute l'action gouvernementale et d'orientation des flux d'APD constituent une grosse avancée qui a facilité l'alignement de l'APD aux stratégies et plans nationaux de développement car beaucoup de grands bailleurs s'appuient, de plus en plus, sur les priorités dégagées dans le cadre du DSRP pour orienter leurs stratégies et programmes d'assistance.

Cependant, cet important acquis n'a pas entraîné dans la plupart des cas, une utilisation systématique des systèmes nationaux de gestion (le Sénégal a obtenu une note de 3,5 sur une échelle de 1 à 6 dans ce domaine) même si l'enquête montre que 90% de l'aide décaissée en 2005 avait été inscrit dans le budget. Ceci constitue un succès notoire si l'on sait que la barre est fixée à 85% pour 2010, nonobstant certaines imperfections ou inexactitudes qui peuvent affecter sensiblement ces résultats, compte tenu du caractère imprécis ou incomplet de certaines informations reçues de part et d'autre car certaines dépenses des bailleurs n'apparaissent pas dans les comptes nationaux (fonds versés aux ONG, OCB, aux CL etc.)

Tableau 28.1: quel volume d'aide est inscrit dans le budget national?

	Aide décaissée pour sect. pub. en AF05	Aide comptabilisée dans budget pour AF05	Ratio	Gap	
	Rapportée par bailleurs	Rapportée par gouv.			
	Dénominateur	Numérateur	Num. / Dénom.	Dénom. — Num.	
	(USD millions)	(USD millions)	(%)	(USD millions)	(%) a
BAD	\$21.6	\$6.3	29%	\$15.4	71%
BADEA	\$2.6	\$11.3	441%	\$8.7	341%
Belgique	\$7.1	\$8.2	116%	\$1.1	16%
Canada	\$6.8	\$25.7	376%	\$18.9	276%
Commission Europ.	\$43.3	\$76.4	176%	\$33.1	76%
France	\$35.7	\$32.2	90%	\$3.5	10%
Allemagne	\$30.5	\$17.9	59%	\$12.6	41%
Fonds Mondial	\$11.9	\$3.0	25%	\$9.0	75%
FIDA/IFAD					
FMI	\$5.3	\$0.0	0%	\$5.3	100%
Italie	\$2.5	\$1.0	42%	\$1.4	58%
Japon	\$27.3	\$4.5	16%	\$22.8	84%
Luxembourg	\$10.3	\$11.2	109%	\$0.9	9%
Pays-Bas	\$12.8	\$4.6	35%	\$8.3	65%
Suisse					
Nations Unies, Total	\$23.4	\$7.3	31%	\$16.1	69%
Etats-Unis	\$29.8	\$19.6	66%	\$10.2	34%
Banque Mondiale	\$168.0	\$165.2	98%	\$2.8	2%
Total	\$439	\$394	90%	\$170	39%

Source: Base de données CAD de l'OCDE et Enquête de base 2006 de l'OCDE sur le Suivi de la Déclaration de Paris.

Concernant le recours aux systèmes nationaux de gestion, il a été démontré que seuls 23% de l'aide destinée à l'Etat utilise les voies des systèmes nationaux d'exécution budgétaire, de rapports et d'audits financiers : ce qui en dit long sur le degré de crédibilité et de confiance placées en nos systèmes nationaux si l'on sait que ce faible taux traduit l'utilisation relativement faible de l'appui budgétaire direct par beaucoup de bailleurs de fonds. Ceci place le Sénégal très loin de l'objectif de 49% fixé pour 2010 en terme d'appui budgétaire direct. Cependant il y a lieu de souligner quelques notes d'optimisme eu égard à l'intérêt de plus en plus marqué de certains partenaires à cette méthode de l'appui budgétaire direct (ABD) car ils en ont fait un axe majeur au niveau de leur appui aux systèmes nationaux de gestion financière et à la mise en œuvre de certains projets (cf. soutien de la BM à la Cellule de lutte contre la malnutrition).

En revanche, la plupart des bailleurs enquêtés ont recours aux systèmes nationaux de contrats et de passation des marchés dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de coopération même si ceci ne porte que sur 27% des montants totaux décaissés au titre de l'aide ; ce qui implique que 73% des décaissement faits au profit du secteur public utilisent d'autres voies et canaux qui leur sont propres ; d'où le défi lancé aux autorités pour qu'elles entreprennent les réformes qui s'imposent pour asseoir ou accroître la fiabilité de nos systèmes nationaux de gestion.

Tableau 28.3: quel volume d'aide destinée aux secteurs gouvernementaux passe par les systèmes nationaux?

	Aide décaissée pour sect. gov.	Systèmes pub. de gest. financière				Systèmes de contrats et marchés	
		Exécution budgétaire	Rapport financier	Audit	Utilisation moyenne des 3 systèmes		
	(USD millions)	(USD millions)	(USD millions)	(USD millions)	(%)	(USD millions)	(%)
BAD	\$21.6	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%	\$0.0	0%
BADEA	\$2.6	\$2.6	\$2.6	\$2.6	100%	\$2.6	100%
Belgique	\$7.1	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%	\$2.3	33%
Canada	\$6.8	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%	\$0.0	0%
Commission Europ.	\$43.3	\$12.8	\$12.8	\$12.8	29%	\$12.8	29%
France	\$35.7	\$18.4	\$18.4	\$15.9	49%	\$22.5	63%
Allemagne	\$30.5	\$20.3	\$20.3	\$0.0	44%	\$20.9	68%
Fonds Mondial	\$11.9	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%	\$0.0	0%
FIDA/IFAD							
FMI	\$5.3	--	--	--	--	--	--
Italie	\$2.5	\$2.5	\$0.0	\$0.0	33%	\$2.5	100%
Japon	\$27.3	\$0.9	\$0.9	\$0.9	3%	\$0.9	3%
Luxembourg	\$10.3	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%	--	--
Pays-Bas	\$12.8	\$11.3	\$11.3	\$11.8	89%	\$11.8	92%
Suisse							
Nations Unies, Total	\$23.4	\$5.8	\$0.5	\$5.5	17%	\$1.8	8%
Etats-UNis	\$29.8	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%	\$0.0	0%
Banque Mondiale	\$168.0	\$39.2	\$39.2	\$39.2	23%	\$39.2	23%
Total	\$439	\$114	\$106	\$89	23%	\$117	27%

Source: Enquête de base 2006 de l'OCDE sur le Suivi de la Déclaration de Paris.

En matière de coordination, seule 18% de l'assistance technique est considéré de nos jours comme étant réellement effectué alors que l'objectif assigné pour 2010 est que 50% de l'appui venant des partenaires soit coordonné sous la direction du pays. Ceci s'explique peut-être par un problème de capacité des systèmes en place à capter et coordonner efficacement les flux d'aide ; d'où l'urgence d'un programme national de renforcement des capacités des différents intervenants défini d'un commun accord avec les partenaires pour résorber ce déficit. Il faut signaler ici que malgré quelques initiatives et actions sectorielles limitées et en dépit du fait que le DSRP ait érigé le renforcement de capacités comme objectif

clé de développement et ait déjà dégagé un ensemble de besoins sectoriels spécifiques dans ce domaine un tel programme cohérent à l'échelle nationale n'a pas encore vu le jour ; seules quelques interventions assez fragmentées du reste ont pu être développées ça et là. Peut-être que l'instauration d'une coordination effective de l'assistance des partenaires par le pays pourra permettre la mise en place d'un tel programme mais tel n'est pas encore le cas.

Tableau 28.2: quel volume d'assistance technique est coordonné avec les programmes nationaux?

	Coop. technique	Coop. technique coordonnée	Ratio
	Dénominateur	Numérateur	Num. / Dénom.
	(USD millions)	(USD millions)	(%)
BAD	\$0.9	\$0.9	100%
BADEA	\$0.5	\$0.5	100%
Belgique	\$1.1	\$0.7	59%
Canada	\$15.3	\$5.9	38%
Commission Europ.	\$6.3	\$0.0	0%
France	\$24.8	\$2.5	10%
Allemagne	\$8.3	\$2.4	29%
Fonds Mondial	\$0.0	\$0.0	--
FMI	\$0.0	\$0.0	--
FIDA/IFAD			
Italie	\$0.5	\$0.0	0%
Japon	\$17.7	\$3.4	19%
Luxembourg	\$0.1	\$0.0	0%
Pays-Bas	\$1.2	\$1.2	100%
Suisse			
Nations Unies, Total	\$9.9	\$2.7	27%
Etats-Unis	\$23.3	\$0.0	0%
Banque Mondiale	\$0.1	\$0.0	30%
Total	\$110	\$20	18%

Source: Enquête de base 2006 de l'OCDE sur le Suivi de la Déclaration de Paris.

En matière d'harmonisation, des progrès significatifs ont été enregistrés du fait de l'alignement de plus en plus marqué des actions des partenaires sur les politiques nationales, avec l'adoption croissante d'Approches Basées sur des Programmes (ABP) qui permettent une coordination de plus en plus poussée de l'assistance technique ainsi que de réels efforts de coordination des missions des bailleurs et d'analyse.

Les résultats estiment à 59% l'aide gérée à partir d'ABP en 2005 et évaluent leur nombre à 17 unités qui sont à des degrés divers de maturité ; nombre appelé à

augmenter du fait d'une certaine volonté d'étendre cette approche à de nouveaux secteurs et activités.

Ce chiffre de 59% de part d'APD basée sur les ABP place le Sénégal sur une bonne trajectoire pour atteindre l'objectif cible de 66% d'utilisation des ABP d'ici 2010 même s'il faut prendre ce chiffre avec précaution car tous les partenaires n'ont pas la même compréhension des ABP.

Tableau 28.6: quel volume d'aide est basé sur les programmes ?

	Décaissements totaux	Approches basées sur les programmes (ABP)			Ratio
		Appui budgétaire	Autres ABP	Total	
	Dénominateur	Pour ref.	Pour ref.	Numérateur	Num. / Dénom.
	(USD millions)	(USD millions)	(USD millions)	(USD millions)	(%)
BAD	\$21.6	\$0.0	\$9.7	\$9.7	45%
BADEA	\$2.6	\$0.0	\$2.1	\$2.1	81%
Belgique	\$16.7	\$0.0	\$6.2	\$6.2	37%
Canada	\$23.7	\$0.0	\$5.9	\$5.9	25%
Commission Europ.	\$54.8	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%
France	\$46.7	\$2.5	\$10.1	\$12.6	27%
Allemagne	\$32.7	\$0.0	\$28.1	\$28.1	86%
Fonds Mondial FIDA/IFAD	\$11.9	\$0.0	\$11.9	\$11.9	100%
FMI	\$5.3	\$5.3	\$0.0	\$5.3	100%
Italie	\$4.9	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%
Japon	\$27.3	\$0.0	\$27.3	\$27.3	100%
Luxembourg	\$10.9	\$0.0	\$0.0	\$0.0	0%
Pays-Bas Suisse	\$15.2	\$11.3	\$0.4	\$11.7	77%
Nations Unies, Total	\$23.3	\$1.3	\$16.6	\$17.9	77%
Etats-Unis	\$32.6	\$0.0	\$19.2	\$19.2	59%
Banque Mondiale	\$168.0	\$39.2	\$95.9	\$135.1	80%
Total	\$498	\$60	\$233	\$293	59%

Source: Enquête de base 2006 sur le Suivi de la Déclaration de Paris.

Mais il faut noter que malgré ce recours de plus en plus important aux ABP la plupart des partenaires continuent toujours d'utiliser leurs propres procédures et systèmes financiers même dans la gestion des ABP car seul 25% de l'aide aux ABP se fait suivant la procédure de l'appui budgétaire direct ; ce qui veut dire que les 75% restants sont gérés à partir d'autres mécanismes, ce qui n'est point étonnant vu le nombre important d'unités de gestion de projets (UGP) qui prolifèrent et qui sont tant prisées par certains bailleurs, notamment le Canada. On en dénombre actuellement 47 au Sénégal et 30 uniquement pour le Canada

même si les divergences apparues dans la définition d'une UGP peuvent justifier certaines réserves par rapport à ces chiffres.

Toutefois il faut relever que de nombreuses structures d'exécution de projets et programmes semi autonomes et d'autres qui se rapprochent des UGP sont intégrées au sein des ministères sectoriels et gérées en commun par les deux parties.

Ce mouvement doit aller en se renforçant pour qu'à terme toutes les UGP soient reversées dans les structures nationales.

Tableau 33.4: Nombre d'UGP parallèles aux structures nationales

	UGP parallèles (nombre)
BAD	0
BADEA	0
Belgique	0
Canada	30
Commission Europ.	11
France	1
Allemagne	0
Fonds Mondial	0
FIDA/IFAD	
FMI	--
Italie	0
Japon	0
Luxembourg	--
Pays-Bas	1
Suisse	
Nations Unies, Total	4
6Etats-Unis	0
Banque Mondiale	0
Total	47

Source: Enquête de base 2006 de l'OCDE sur le Suivi de la Déclaration de Paris.

S'inscrivant toujours dans cette volonté d'avoir des dispositifs communs pour accroître l'efficacité de l'aide et permettre ainsi l'instauration durable d'une gestion axée sur les résultats il y a lieu de promouvoir encore davantage une coordination effective des missions et des analyses sur le Sénégal entre les deux parties car à ce niveau beaucoup d'efforts méritent et doivent être réalisés.

En effet, sur les 301 missions des bailleurs listées pour 2005, seules 67 (soit 22%) ont été conjointement menées avec la partie sénégalaise, tandis qu'en matière d'analyse sur le Sénégal la situation est meilleure parce que 53%

d'elles ont fait l'objet d'une coordination en 2005 même si certains bailleurs ont été beaucoup plus coopératifs que d'autres ; beaucoup de progrès restent donc à faire dans ce domaine.

Tableau 28.7: Combien de missions de bailleurs ont été coordonnées?

	Missions de bailleurs		Ratio
	Total	Coordonnées	
	Dénominateur	Numérateur	Num. / Denom.
	(nombre)	(nombre)	(%)
BAD	27	1	4%
BADEA	3	3	100%
Belgique	9	2	22%
Canada	10	4	40%
Commission Europ.	37	3	8%
France	58	10	17%
Allemagne	10	8	80%
Fonds Mondial	2	0	0%
FIDA/IFAD			
FMI	2	2	100%
Italie	7	0	0%
Japon	10	0	0%
Luxembourg	5	2	40%
Pays-Bas	6	1	17%
Suisse			
Nations Unies, Total	52	24	46%
Etats-Unis	18	0	0%
Banque Mondiale	45	7	16%
Total (actualisé*)	301	44	14%

Source: Enquête de base 2006 de l'OCDE sur le Suivi de la Déclaration de Paris.

1.2.2. Etat du Sénégal

1.2.2.1. Au plan politico stratégique

Des progrès notables ont été enregistrés dans ce domaine, attestant de la volonté des autorités du pays d'affirmer un leadership réel et d'avoir la pleine maîtrise et une coordination efficace de leurs politiques et stratégies de développement. Des mesures allant dans le sens d'une bonne pratique de stratégie opérationnelle de développement ont été prises malgré l'absence d'une vision nationale à long terme.

L'adoption d'un DSRP2 a apporté un certain nombre d'améliorations par rapport au DSRP1 en termes d'identification, de priorisation et de séquençement des cibles de développement. Ce document de seconde génération est apparu comme un cadre de référence de toute intervention et de cohérence de toute l'action gouvernementale. Ainsi, le Sénégal a marqué sa détermination à traduire ses politiques et stratégies de développement national en programmes opérationnels prioritaires dont les coûts ont été calculés sur la base de résultats autour desquels, les partenaires et acteurs (internes et extérieurs) peuvent se mobiliser et orienter ainsi leurs interventions.

En outre, il a été noté de la part des autorités une volonté d'intégrer effectivement les priorités de développement dans le processus budgétaire avec l'expérimentation et l'extension progressive des CDMT et des CDSMT dans le paysage budgétaire sénégalais. Ceci a entraîné la mise en œuvre de beaucoup de réformes du système de gestion des finances publiques (CFAA et CPAR) et du système global de gestion publique en général, allant dans le sens de l'assainissement de finances publiques et l'amélioration des capacités d'absorption.

Les exercices CFAA et CPAR qui ont été effectués autour du système de gestion des dépenses publiques et du système de passation des marchés publics favorisent, entre autres, la mise en œuvre de l'appui budgétaire direct et de l'alignement de l'assistance technique sur les systèmes nationaux.

Ainsi, en décidant d'utiliser le DSRP2 comme cadre de référence des politiques et programmes, le Gouvernement concilie la politique budgétaire avec les objectifs prioritaires, à travers la mise en œuvre des réformes envisagées avec le CFAA et CPAR.

1.2.2.2. Au plan opérationnel

Les réalisations obtenues dans ce domaine concernent en général la crédibilisation des systèmes de gestion budgétaire et financière des contrats et marchés publics. De manière spécifique, ces réalisations se matérialisent par une gestion de plus en plus tournée vers les résultats, une promotion de la bonne gouvernance et de l'efficacité du service public (réforme de l'Administration), et l'informatisation de la gestion des finances publiques pour le MEF et pour l'ensemble des départements ministériels.

La bonne mise en œuvre du Plan d'action (2005 – 2007) issu des conclusions de l'exercice CFAA et CPAR constitue un excellent baromètre de la volonté des pouvoirs publics de se doter d'un système de gestion des finances publiques de standard international. Ce système, en harmonie avec les exigences et règles de bonne gouvernance économique et financière, facilitera l'alignement des partenaires internationaux, quel que soit la taille et le volume de leur assistance.

Cependant, les résultats de l'enquête de la Banque mondiale de 2006 portant sur la qualité du système budgétaire et financier donnent une note de 3,5 au Sénégal sur une échelle de 1 à 6, légèrement au-dessus de la moyenne de 3,2 pour les pays relevant de la catégorie des emprunteurs IDA comme le Sénégal.

Dans le cadre du déroulement du Plan d'action 2005-2007, le Gouvernement a pu capitaliser un certain nombre d'avancées significatives au niveau de son système de gestion des dépenses publiques en termes d'élaboration et de contrôle budgétaires, de simplification des procédures de dépense et de rationalisation de la gestion de la trésorerie et de la dette publique. Mais le contrôle de l'exécution du Budget et des entreprises publiques souffre, encore de certaines faiblesses, qui doivent être corrigées en vue de renforcer la qualité et la fiabilité du système.

Quant au système des contrats et marchés publics, le Gouvernement a adopté depuis mars 2006, le nouveau Code des marchés publics qui promeut davantage de transparence et protège mieux les intérêts financiers publics.

En outre, l'approche CDMT en expérimentation depuis 2005 au niveau de 04 ministères va beaucoup faciliter le suivi et le transfert réel des dépenses aux bénéficiaires. Son extension progressive aux autres départements ministériels permettra d'introduire dans le paysage budgétaire et financier sénégalais un nouvel état d'esprit, une nouvelle culture dans l'appréhension et la conduite des affaires publiques ainsi que de nouvelles méthodes d'action plus efficaces pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Depuis fin 2004 le MEF dispose d'un système intégré de gestion financière publique dénommé SIGFIP qui est devenu opérationnel. Il est pris en compte dans les structures de gestion financière de 06 ministères (avec un projet de l'étendre à d'autres départements) et dans le processus d'élaboration budgétaire de 18 ministères.

Le Suivi-Evaluation occupe une position centrale dans toute stratégie d'intervention axée sur les résultats. C'est à travers ses performances que dépendent en grande partie l'amélioration de l'efficacité de l'APD et la mobilisation de tous les partenaires autour des programmes et actions mis en œuvre. C'est ainsi qu'il a été bien pris en charge au niveau du DSRP avec un projet de mise en place d'un système national de suivi-évaluation qui envisage de créer un Observatoire National de la Pauvreté.

Au plan sectoriel, des réalisations intéressantes ont été obtenues avec la mise en place de systèmes d'information pour les secteurs de la santé et de l'énergie, un système de surveillance du VIH/SIDA.

Il faut aussi noter la création de Cellules Régionales de Suivi de la mise en œuvre du DSRP qui viennent renforcer le dispositif national de S.E, dont il faut renforcer les capacités techniques de collecte de données et de renseignement des indicateurs clés.

Pour les réformes relatives à l'Administration et au secteur public dans son ensemble, la volonté politique du Gouvernement Sénégalais se traduit dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG). Ce programme, opérationnel depuis Juin 2003, devait s'achever fin décembre 2005 mais a connu une extension jusqu'en fin décembre 2006.

Dans sa deuxième phase, et sous réserve de sa validation juridique, le PNBG ambitionne de doter le Sénégal d'une administration publique performante et de qualité, de renforcer la démocratie et le dialogue social, d'attirer les IDE. Sa contribution à la réduction de la pauvreté se traduit dans le quatrième axe stratégique du DSRP de seconde génération.

Toutefois, il faut reconnaître que jusqu'à présent l'exécution du PNBG n'a pas encore donné entière satisfaction du fait de la faiblesse des moyens par rapport aux ambitions. En effet, démarré en Août 2003 avec un appui financier du PNUD de 4,5 millions USD (soit 12% des ressources prévues), le projet n'a pu couvrir que 03 composantes sur 06 et ce avec un financement additionnel de

l'Union Européenne dans le cadre du 9^e FED. Les 03 composantes restantes sont en attente de financement.

C'est grâce à la coopération du PNUD qu'une période transitoire a été accordée au projet jusqu'en fin Juin 2007, date au-delà de laquelle la survie du Projet dépendra des résultats de l'évaluation du PNBG (prévue courant Juin 2007) et de l'élaboration d'un nouveau DAP sur lesquels les partenaires au développement pourront fonder leur appui.

Il y a lieu de signaler un certain nombre d'acquis non moins importants à mettre à l'actif du Sénégal dans les différents domaines de la gouvernance.

En effet, des années 90 à nos jours, des réalisations significatives ont été obtenues en matière de :

- réformes institutionnelles et administratives pour adapter la fonction publique à une administration de développement, rationaliser les modalités de gestion et de contrôle, améliorer le système de rémunération des agents de l'Etat, avec des salaires attractifs,
- missions d'audit organisationnel en direction de quelques ministères pour redéployer les effectifs en place ;
- adoption d'un plan d'action pour l'emploi (PAE) destiné à promouvoir l'emploi, surtout l'auto-emploi et l'accès à l'emploi des groupes les plus défavorisés par la création de trois fonds, à savoir le Fonds national d'action pour l'emploi (FNAE), le Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ), le Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat féminin ;
- gouvernance économique par l'amélioration du cadre de gestion de l'économie qui accueille de nouveaux instruments de planification opérationnelle tels que le DSRP, la SCA, l'intégration des OMD dans la SRP et s'enrichit de nouveaux espaces de concertation comme le CPI, le GIPP sans parler de l'amélioration du climat général des affaires et d'une meilleure promotion du secteur privé ;
- gouvernance financière avec les exercices CPAA et CPAR ainsi que l'adoption des CDMT et CDSMT qui crédibilisent davantage le système de gestion budgétaire et financier ;
- gouvernance judiciaire avec des réformes à travers le Projet Justice et Etat de droit qui a réglé en partie les problèmes de valorisation des ressources et humaines et d'équipements des Cours et Tribunaux en alternant le déroulement du Projet Sectoriel Justice (PSJ).

Une continuation du projet permettra à l'Etat non seulement de consolider et d'approfondir ces acquis mais aussi d'assurer d'autres acquis au niveau des gouvernances parlementaire et locale et dans le domaine des NTIC.

II - MESURES ET ACTIONS CORRECTIVES

Elles relèvent aussi bien de l'ordre politico-stratégique que de l'ordre institutionnel.

2.1. Au niveau politico-stratégique

Le renforcement des capacités techniques et d'intervention paraît être l'axe majeur sur lequel les autorités et leurs partenaires doivent s'appuyer pour accroître l'efficacité et la pertinence de leurs relations et programmes de coopération au développement.

En effet les faiblesses et insuffisances constatées dans la mise en œuvre des engagements issus de la réunion du GC de Juin 2003 relèvent en partie d'un déficit de système de pilotage et de gestion apte à prendre en charge efficacement les exigences qui se posent à un pays comme le Sénégal, résolument engagé dans la lutte contre la pauvreté, et bénéficiant de l'appui de partenaires extérieurs.

Certes des actions notables ont été enregistrées dans ce domaine, ce qui vaut au pays des avancées remarquables au niveau des programmes de coopération avec les partenaires. Mais le fait que ces actions ne procèdent pas d'un programme cohérent, n'a pas permis la généralisation des acquis dans la réalisation des engagements souscrits.

D'où l'urgence d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de renforcement des capacités qui permet à long terme d'aplanir les stratégies sectorielles et de lever les obstacles à une utilisation systématique, par les partenaires, des systèmes nationaux.

2.2. Au niveau institutionnel

Le leadership que le Sénégal doit jouer pour diriger la coordination de l'assistance technique, en partenariat avec les bailleurs de fonds, nécessite des moyens institutionnels très puissants en terme de pouvoirs, d'autorité et de structuration.

Il ressort de l'analyse du niveau d'exécution des engagements que beaucoup de problèmes et ruptures qui ont pesé négativement sur le rythme de réalisation sont consécutifs à une absence d'un bon dispositif de suivi permanent des engagements. Ce dispositif, investi de missions de veille, d'alerte monitoring et de rémédiation, pourrait à tout moment et en temps réel, déceler les problèmes et y apporter les solutions idoines suivant des procédures adaptées à l'enjeu.

Un tel dispositif qui pourrait prendre la forme d'un Haut Commissariat ou d'une Haute Autorité devrait bénéficier d'une position de choix au sein de la sphère de décision (rattachement au Cabinet du Premier Ministre) pour avoir une vue globale sur tous les programmes stratégiques nationaux ainsi que de pouvoirs et moyens institutionnels très forts pour réussir sa mission.

Il pourrait bénéficier d'un statut de ministre délégué ou de Secrétariat d'Etat chargé du suivi et de l'évaluation des politiques, programmes et projets publics qui va ainsi prendre en charge cette problématique de la maîtrise de la coordination et de la direction de la gestion de l'APD par l'Etat du Sénégal.

D'ailleurs les modalités de création d'un tel outil peuvent figurer dans le calendrier des discussions de la prochaine réunion du GC.

Un tel dispositif pourrait jouer un rôle catalyseur dans la coopération au développement. Il pourrait être perçu par les partenaires comme la traduction concrète de la volonté des pouvoirs publics sénégalais d'asseoir un système performant de gestion axée sur les résultats, donnant aux systèmes nationaux plus de crédit et portant plus de responsabilité et de poids à l'Etat.

ANNEXES

Tableau 1 : Montants annuels des emprunts par bailleurs dans le BCI

(en mrds de fcfa)..... 25

Tableau 2 : Montants annuels des subventions par bailleurs dans le

BCI (en mrds de fcfa) 26

Tableau 3 : Montants annuels des emprunts par bailleurs HBCI

(en mrds de fcfa)..... 27

Tableau 5 : Montants annuels des subventions par bailleurs HBCI

(en mrds de fcfa)..... 28

Tableau 1 : Montants annuels des emprunts par bailleurs dans le BCI (en mrds de fcfa)

BAILLEURS	2003	2004	2005	Total
ACBF	0,0	0,0	0,0	0,0
ACDI	0,0	0,0	0,0	0,0
AID	58,3	87,5	79,4	225,2
BDEA	2,9	3,3	0,7	6,9
BEI	0,0	1,0	0,0	1,0
BELG	0,0	0,0	0,0	0,0
BID	4,0	2,5	2,5	9,0
BOAD	1,7	1,7	2,5	6,0
CBAO	0,0	0,0	0,0	0,0
CDEA	0,8	2,4	0,0	3,1
CFD	0,0	0,0	0,0	0,0
ESPA	2,5	1,5	0,6	4,5
ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0
FAC	0,0	0,0	0,0	0,0
FAD	13,9	24,1	18,4	56,4
FCAL	0,0	0,0	0,0	0,0
FCBS	0,0	0,0	0,0	0,0
FED	0,0	0,0	0,0	0,0
FEM	0,0	0,3	0,0	0,3
FENU	0,0	0,0	0,0	0,0
FIDA	4,5	6,5	4,8	15,8
FKDEA	0,2	0,5	0,3	1,0
FMO	0,0	0,0	0,0	0,0
Fmondial	0,0	0,0	0,0	0,0
FND	1,3	5,4	4,9	11,6
FNUA	0,0	0,0	0,0	0,0
FSAU	0,0	0,0	0,1	0,1
FSP	0,0	0,0	0,0	0,0
GTZ	0,0	0,0	0,0	0,0
ITAL	0,0	0,0	0,0	0,0
JAPN	0,0	0,0	0,0	0,0
KFW	2,7	4,7	3,1	10,5
LUXE	0,0	0,0	0,0	0,0
MCA	0,0	0,0	0,0	0,0
OMS	0,0	0,0	0,0	0,0
ONUS	0,0	0,0	0,0	0,0
OPEP	1,9	0,4	1,3	3,7
PAM	0,0	0,0	0,0	0,0
PNUD	0,0	0,0	0,0	0,0
SUIS	0,0	0,0	0,0	0,0
TAIW	0,0	0,0	0,0	0,0
UNIC	0,0	0,0	0,0	0,0
USAI	0,0	0,0	0,0	0,0
XSUB	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	94,8	141,7	118,5	355,0

Tableau 2 : Montants annuels des subventions par bailleurs dans le BCI (en mrds de fcfa)

BAILLEURS	2003	2004	2005	Total
ACBF	0,19	0,23	0,00	0,43
ACDI	3,87	0,00	0,00	3,87
AID	0,00	0,14	0,39	0,52
BDEA	0,00	0,00	0,00	0,00
BEI	0,00	0,00	0,00	0,00
BELG	0,41	1,11	3,82	5,34
BID	0,00	0,00	0,00	0,00
BOAD	0,00	0,00	0,00	0,00
CBAO	0,00	0,00	0,00	0,00
CDEA	0,00	0,00	0,00	0,00
CFD	3,48	10,64	7,80	21,93
CLOC	0,00	0,00	0,00	0,00
ESPA	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAT	0,00	0,00	0,00	0,00
FAC	1,88	1,15	0,00	3,03
FAD	0,00	0,06	0,32	0,38
FCAL	0,00	0,00	0,00	0,00
FCBS	0,00	0,42	0,00	0,42
FED	6,51	9,18	1,56	17,24
FEM	0,03	0,14	0,02	0,19
FENU	0,00	0,00	0,00	0,00
FIDA	0,00	0,00	0,00	0,00
FKDEA	0,00	0,00	0,00	0,00
FLD	0,00	0,24	0,00	0,24
FMO	0,00	1,32	0,00	1,32
Fmondial	0,00	0,00	0,00	0,00
FND	0,00	0,00	0,00	0,00
FNUA	0,02	0,55	0,83	1,40
FSAU	0,00	0,00	0,00	0,00
FSP	0,00	0,00	0,27	0,27
GTZ	2,04	2,22	1,77	6,03
ITAL	0,00	0,00	0,00	0,00
JAPN	1,26	6,31	0,00	7,57
KFW	2,16	5,88	2,33	10,37
LUXE	0,00	0,00	2,75	2,75
MCA	0,00	0,00	0,00	0,00
OMS	0,00	0,00	0,00	0,00
ONUS	0,00	0,00	0,00	0,00
OPEP	0,00	0,00	0,00	0,00
PAM	0,00	0,00	0,00	0,00
PNUD	0,00	1,14	1,29	2,44
SUIS	0,00	0,00	0,00	0,00
TAIW	0,00	0,00	0,00	0,00
UNIC	0,00	0,00	0,00	0,00
USAI	16,29	17,19	12,89	46,37
XSUB	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	38,15	57,92	36,03	132,10

Tableau 3 : Montants annuels des emprunts par bailleurs HBCI (en mrds de fcfa)

BAILLEURS	2003	2004	2005	Total
ACBF	0,00	0,00	0,00	0,00
ACDI	0,00	0,00	0,00	0,00
AID	1,17	7,57	1,23	9,98
BDEA	0,28	0,01	0,32	0,60
BELG	0,00	0,00	0,00	0,00
BID	0,00	0,30	8,65	8,95
BOAD	0,00	0,00	0,00	0,00
CFD	0,00	0,00	0,00	0,00
ESPA	2,36	0,00	0,00	2,36
FAC	0,00	0,00	0,00	0,00
FAD	1,26	0,00	0,00	1,26
FED	0,00	0,00	0,00	0,00
FKDEA	0,00	0,00	0,51	0,51
FLD	0,00	0,00	0,00	0,00
FMO	0,00	0,00	0,00	0,00
FND	0,00	0,00	0,59	0,59
FSAU	0,00	0,00	1,04	1,04
FSP	0,00	0,00	0,00	0,00
GEF	0,00	0,00	0,00	0,00
GTZ	0,00	0,00	0,00	0,00
INDE	0,00	0,00	8,00	8,00
JAPN	0,00	0,00	0,00	0,00
KFW	0,00	0,00	1,18	1,18
LUXE	0,00	0,00	0,00	0,00
PNUD	0,00	0,00	0,00	0,00
USAI	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5,08	7,88	21,53	34,48

Tableau 4 : Montants annuels des subventions par bailleurs HBCI (en mrds de fcfa)

BAILLEURS	2003	2004	2005	Total
ACBF	0,00	0,00	0,00	0,00
ACDI	1,54	0,00	0,00	1,54
AID	0,25	0,66	0,31	1,22
BDEA	0,08	0,03	0,11	0,22
BELG	0,00	0,00	0,00	0,00
BID	0,00	0,04	0,51	0,55
BOAD	0,00	0,00	0,00	0,00
CFD	1,52	1,66	2,38	5,56
ESPA	0,00	0,00	0,00	0,00
FAC	0,00	2,12	0,00	2,12
FAD	0,20	0,00	0,03	0,23
FED	0,32	3,21	10,01	13,54
FKDEA	0,00	0,00	0,00	0,00
FLD	0,00	0,47	0,57	1,04
FMO	1,49	0,00	0,24	1,73
FND	0,00	0,00	0,00	0,00
FSAU	0,00	0,00	0,00	0,00
FSP	0,00	0,00	0,90	0,90
GEF	0,61	0,00	0,04	0,65
GTZ	1,14	2,06	2,23	5,43
INDE	0,00	0,00	0,00	0,00
JAPN	11,46	0,00	0,00	11,46
KFW	0,08	0,23	3,97	4,28
LUXE	0,00	0,00	1,07	1,07
PNUD	0,00	0,00	0,61	0,61
USAI	3,69	0,14	3,23	7,06
Total	22,38	10,62	26,20	59,20